

COORDONNÉES

Siège social :
1 rue François Prat -86000 POITIERS
Accueil :
Tél. : 05.49.61.17.35
Fax : 05.49.61.66.51
Site et E-mail :
Site officiel : <http://foot86.fff.fr>
Email : district@foot86.fff.fr
Horaires d'ouverture :
Lundi 9h30 – 17h30
Mardi au Vendredi : 13h30 – 17h30

AGENDA DE LA SEMAINE

Samedi 09 & Dimanche 10 octobre
National 3 – R1 – R2 – R3
Seniors D1 à D6
U19R1
U18R1 – R2
U17D1 – D2
U16R1
U15R1 – D1 – D2
U13D1 - D2 - D3
U11
Plateaux U7 et U9

Lundi 11 octobre
Réunion des clubs D4 – D5 à Ouzilly à 19h

Mercredi 13 octobre
Commission Sportive

Jeudi 14 octobre
Commission des Jeunes
Commission de Discipline
Réunion des clubs D4-D5 à Bouresse à 19h

SOMMAIRE

Partenaire p. 2
Avis aux clubs p. 3
Avis aux arbitres..... p. 14
Avis aux éducateurs..... p. 15
Commission Sportive p. 17
Commission des Jeunes p. 25
Commission du Statut p. 30
Documents divers p. 34

PARTENAIRE DE LA SEMAINE



RÉUNIONS DE SECTEURS



CLUBS DE D4 – D5
LUNDI 11 OCTOBRE à 19h00
À OUZILLY

CLUBS DE D4 – D5
JEUDI 14 OCTOBRE à 19h00
À BOURESSE

**LANCEMENT DES TROPHÉES
PHILIPPE SEGUIN**



DATE À RETENIR

AG DISTRICT
SAMEDI 20 NOVEMBRE 2021
À LENCLOÎTRE

LE DISTRICT RECRUTE !

**DERNIER JOUR POUR
CANDIDATER**



PARTENAIRE



Amarande Industries propose une expertise globale sur les non-tissés d'origine végétale ou animale.

Nous développons, concevons, fabriquons et distribuons des solutions innovantes et performantes à destinations des secteurs d'activités tels que : les espaces verts, l'horticulture, l'arboriculture...

+400

Clients satisfaits

Nous rassemblons les meilleurs talents et formons la meilleure équipe de spécialistes.

+15

Produits

De l'isolation des habitations (laine de lin, laine de coton etc) en passant par la litère, le paillage ou même la peinture. Amarande est à même de fournir une expertise global dans le métier du non tissés.

+25 ans

D'expérience

Des produits non-tissés, principalement composés de fibres naturelles ou recyclées.



Paillages & Plantations



Feutres & Ouates



Isolation



Peinture & Matériel



AVIS AUX CLUBS

DEFIS SPORTIFS

Tous les documents concernant les défis sportifs pour la saison 2021-2022 sont disponibles sur notre site internet – documents – documents généraux – onglet Technique.

Les « Défis Sportifs » sont avant tout un moyen pour les jeunes joueurs et joueuses de connaître leur progression dans la pratique de leur sport préféré.

Les fiches résultats de ces défis sportifs sont à retourner au District **avant le 10 décembre prochain.**

RAPPEL IMPORTANT SUR LES COORDONNEES DIFFUSABLES

À ce jour, **encore de trop nombreux clubs n'ont pas rendu les coordonnées d'un ou plusieurs membres de leur club diffusables sur notre site internet.** De ce fait, ces clubs sont injoignables au téléphone, ce qui perturbe le fonctionnement de l'astreinte arbitres et empêche certains clubs de pouvoir se contacter entre eux.

Merci aux clubs concernés de faire les démarches très rapidement.

Sur Footclubs, se rendre dans « organisation » puis « membres du club ». Cliquez sur le nom d'un membre du club. Dans le pavé « contacts », sur la droite, sélectionner le mode de diffusion « diffusables ». N'oubliez pas de valider.

Nous conseillons à ce qu'à minima, les coordonnées des membres du bureau du club soient diffusables (numéro de téléphone et adresse mail).

BELLE INITIATIVE DU CLUB DE BOIVRE

Le Boivre Sporting Club invite tous les clubs à les rejoindre à leur journée de sensibilisation du cancer du sein. Une date qui marquera officiellement le lancement de la campagne de vente de maillot au profit de la ligue contre le cancer à Poitiers.



TABLEAU DES MESURES SANITAIRES POUR LE SPORT – MAJ DU 30-09

Déclinaison des mesures sanitaires pour le sport à partir du 30 septembre 2021

Ensemble, continuons d'appliquer les gestes barrières

LE PASS SANITAIRE	
Qu'est ce que le Pass sanitaire ?	Présenter soit : - Un schéma vaccinal complet ; - Un test PCR ou antigénique négatif de moins de 72 h ; - Un autotest réalisé sous la supervision d'un des professionnels de santé négatif de moins de 72 h ; - Un certificat de rétablissement de la Covid-19. http://www.gouvernement.fr/pass-sanitaire-toutes-les-reponses-a-vos-questions
Qui contrôle le Pass sanitaire ?	Le responsable de l'équipement ou l'organisateur de l'activité désigne les personnes habilitées à effectuer le contrôle du Pass sanitaire. Ce sont les personnes qui contrôlent habituellement l'accès ou à défaut celles qui organisent l'activité. Un registre doit mentionner les personnes en charge du contrôle. Les équipements habituellement non contrôlés (accès libre ou en autonomie) où la pratique n'est pas organisée, ne sont pas soumis au contrôle du Pass sanitaire.
PORT DU MASQUE	
ERP PA et ERP X	Le port du masque n'est pas obligatoire pour les personnes ayant accédé aux établissements sportifs au moyen du Pass sanitaire. Son utilisation reste une mesure barrière efficace qui est conseillée. Le port du masque peut toutefois être rendu obligatoire soit par arrêté préfectoral soit par décision de l'exploitant ou l'organisateur.
Espace public (y compris plages, plan d'eau et lacs)	Pas de port du masque obligatoire. Le préfet de département peut, par arrêté, le rendre obligatoire si nécessaire.

La mise en place d'un cahier de rappel s'impose dans les ERP de type X. Il permet de mettre en œuvre le « contact tracing » lorsque l'établissement a été fréquenté par une personne contaminée. Il peut être numérique en utilisant l'application TousAntiCovid (signal).
Toutes les informations sont disponibles ici : <https://qr.covid.tousanticovid.gouv.fr/>

PRATIQUANTS DE LOISIR ET DE COMPÉTITION	
Haut niveau* et professionnel * athlètes inscrits sur les listes ministérielles Élite, Sénior, Relève	Obligation du Pass sanitaire pour les sportifs qui pratiquent dans les ERP intérieurs (ERP X) et de plein air (ERP PA). Exemption* pour les compétitions et manifestations sportives (en dehors des ERP) soumises à une procédure de déclaration ou d'autorisation.
Mineurs de plus de 12 ans	Obligation du Pass sanitaire en ERP X et ERP PA sauf pour les activités non soumises à déclaration ou autorisation préfectorale organisées dans l'espace public. Pas de limitation de participants (sauf arrêté préfectoral) quel que soit le lieu de pratique (ERP X, ERP PA, espace public). Toutes pratiques autorisées. Les jeunes qui auront 12 ans en cours d'année disposeront d'un délai de 2 mois pour présenter leur Pass sanitaire.
Majeurs	Obligation du Pass sanitaire en ERP X et ERP PA sauf pour les activités non soumises à déclaration ou autorisation préfectorale organisées dans l'espace public. Pas de limitation de participants (sauf arrêté préfectoral) quel que soit le lieu de pratique (ERP X, ERP PA, espace public). Toutes pratiques autorisées.
SPORT SCOLAIRE, UNIVERSITAIRE	
Mineurs et majeurs	Exemption du Pass sanitaire pour les élèves (majeurs ou mineurs) et leurs enseignants dans tous les lieux d'enseignement de l'EPS habituels : piscines, gymnases... Dans le respect des protocoles sanitaires en vigueur (types de pratiques adaptés au niveau de circulation du virus).

Sont assimilés à des ERP X ou PA, les « ERP éphémères » et les « ERP par destination ».

Les ERP « éphémères » : il s'agit d'équipements assimilables à des ERP de type PA, aménagés le cas échéant dans les conditions fixées par la réglementation ERP de droit commun, qui ont vocation à être désinstallés à l'issue de l'événement. C'est un cas de figure assez classique que nous rencontrons lors d'événements sportifs pas obligatoirement soumis à déclaration et/ou autorisation.

Les ERP « par destination » : Il s'agit de bâtiments, locaux ou enceintes, qui ne sont pas répertoriés comme ERP, dont la fréquentation est nécessaire à la mise en place des activités du seul public qui y accède, sans que l'activité, organisée par un établissement d'activités physiques et sportives (EAPS), ne s'y déroule forcément. Il peut s'agir d'un lieu de rendez-vous ou d'accueil, d'un lieu de stockage de matériel ou de produits.

* Exemption non applicable si les sportifs de haut niveau ou professionnels concourent simultanément avec des sportifs amateurs. Dans ce cas le Pass sanitaire est imposé à tous.

Pour mettre en œuvre le Pass Sanitaire : <http://www.gouvernement.fr/pass-sanitaire-toutes-les-reponses-a-vos-questions>



BÉNÉVOLES ET SALARIÉS ACCUEILLANT DU PUBLIC DANS LES ERP ET LES ÉVÉNEMENTS CONCERNÉS	
Mineurs et majeurs	Obligation du Pass sanitaire.
SPECTATEURS	
Équipement extérieur (ERP PA) ou ERP de plein air éphémère	Pass sanitaire obligatoire dès la 1 ^{re} personne et respect des gestes barrières. Assis : 100 % de la capacité de l'enceinte, sauf si arrêté préfectoral.
Équipement intérieur (ERP X)	Debout : distanciation physique d'un mètre.
VESTAIRES COLLECTIFS	
	Ouverts.
RESTAURATION, BUVETTE	
	Protocole Hôtel Café Restaurant (HCR) applicable.

À noter que :

- En l'absence de port du masque, et sans préjudice des règles qui le rendent obligatoire, la distanciation est portée à deux mètres
- Le port du masque est obligatoire dans les aéroports, les avions, les navires à passagers, véhicules de transport en commun, gares.



PASS SANITAIRE & PARTICIPATION À UNE RENCONTRE : RAPPEL

COVID-19

PASS SANITAIRE & PARTICIPATION À UNE RENCONTRE

Applicable sur toutes les compétitions organisées par la Ligue et par tous les Districts (décision du Comité de Direction du 17 août 2021).

Pour pouvoir être inscrit sur la feuille de match et prendre part à la rencontre, le licencié doit impérativement présenter avant le coup d'envoi un pass sanitaire valide.

Il est précisé qu'une telle obligation s'applique à toutes les rencontres officielles, y compris celles ayant lieu sur une installation sportive pour laquelle le contrôle du pass à l'entrée n'est pas obligatoire (stades ouverts avec plusieurs entrées).

Vérification des Pass

Chaque équipe peut contrôler les Pass de l'équipe adverse. Cette vérification doit impérativement être faite avant la rencontre et en présence de membres des deux équipes.

Qui peut vérifier ?

- | | | | |
|-------------------------------------|-------------------|-------------------------------------|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> | Référent COVID | <input checked="" type="checkbox"/> | Délégué officiel : supervise sans contrôler ! |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Educateur du club | <input checked="" type="checkbox"/> | Arbitre de la rencontre |

Quand ?

- | | |
|-------------------------------------|------------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> | Au moment du contrôle des licences |
|-------------------------------------|------------------------------------|

Cas de figure possibles après vérification des Pass



**LE DISTRICT RECRUTE ! DERNIER JOUR POUR CANDIDATER !**

*LA PASSION DU FOOT,
LA DYNAMIQUE EN PLUS !*

**Le District de la Vienne de Football recrute un (e)
AGENT D'ENTRETIEN POLYVALENT**

Poste en CDI à temps partiel (80% - 28h hebdomadaire)
Date de prise de fonction : mardi 2 novembre 2021

Missions principales

- Ménage des locaux (50% du poste)
- Petits travaux de maintenance et entretien des espaces verts
- Préparation logistique des réunions et manifestations
- Gestion courante (courrier, courses,...)
- Aide au secrétariat (tâches administratives simples)

Compétences et prérequis

- Etre titulaire du permis B
- Autonomie et Sens de l'organisation
- Rigueur dans le travail et Discrétion
- Disponibilité

- Connaissance des logiciels informatiques : Word, Excel, messagerie Outlook, ...

Rémunération

1280€ brut mensuel (catégorie A de la CCPAAF) + 13^{ème} mois

Candidatures (lettre de motivation + CV) à adresser,
avant le vendredi 8 octobre 2021 dernier délai,
au District de la Vienne de Football,
à l'attention de Monsieur le Président

Soit par mail : auranga@foot86.fff.fr
Soit par courrier : 1 rue François PRAT, 86000 POITIERS



RÉUNIONS CLUBS DE DEBUT DE SAISON

Pour mieux répondre aux sollicitations des clubs, le District de la Vienne de Football a l'habitude d'organiser en début de saison des réunions de secteur.

Compte-tenu de la crise sanitaire, il a été décidé, pour cette année, de mettre en place des rencontres par division.

Les invités pour chacune de ces rencontres seront le Président, un dirigeant librement choisi par le club, le capitaine d'équipe et/ou le coach.

Vous trouverez ci-dessous les dates de chaque réunion. Pensez à réserver votre soirée !

Une invitation sera envoyée à chaque club par la messagerie Zimbra.

Départemental 4 et 5 (équipes 1) – le lundi 11 octobre 2021 à Ouzilly à 19h

Beuxes – Bonnes – Bonneuil Matours/Archigny – Buxeuil – Ceaux la Roche – Champigny – Châtelleraut C9 – Châtelleraut Réunionnais – Cissé – Colombiers – Coussay – Croutelle – Dissay – Latillé – Lavoux Liniers – Les Ormes – Les Trois Moutiers – Moncontour – Monts sur Guesnes – Ouzilly – Poitiers Portugais – Poitiers Beaulieu ES – Poitiers Beaulieu FC – Quinçay – Sammarçolles/Mouterre Silly – Sanxay – St Christophe – St Rémy sur Creuse – Usseau – Vendelogne – Vouzailles

Départemental 4 et 5 (équipes 1) – le jeudi 14 octobre 2021 à Bouresse à 19h

Adriers/Le Vigeant – Avoilles Limouzine – Blanzay – Bouresse – Champagne – Chatain – Haims – Jardres – Jouhet Pindray – L'Espinasse/La Puye – Les Roches la Villedieu – Nalliers – Queaux Moussac – Saulgé – Savigny L'Evescault – Sillars – St Maurice Gençay – St Saviol – Valence en Poitou Couhé - Vallée du Salleron – Vernon – Villeneuve

Départemental 4 et 5 (équipes 1) – le lundi 18 octobre 2021

ANNULE

Départemental 4 et 5 (équipes 1) – le jeudi 21 octobre 2021

ANNULE



LANCEMENT DES TROPHÉES PHILIPPE SEGUIN

La 14^e édition des « Trophées Philippe Séguin du Fondation du Football » est ouverte !

Depuis 2008, l'appel à candidatures des Trophées Philippe Séguin vise à détecter, valoriser et promouvoir des initiatives sociales et citoyennes souvent méconnues mises en œuvre dans le monde du football et encourager la diffusion à grande échelle des meilleures bonnes pratiques identifiées en s'appuyant sur l'expertise des clubs et en mobilisant les porteurs de projets.

4 catégories sont ouvertes aux 14 000 clubs amateurs affiliés à la FFF :

EDUCATION & CITOYENNETÉ	SOLIDARITÉ & INCLUSION	MIXITÉ & DIVERSITÉ	SANTÉ & ENVIRONNEMENT
Lois du jeu Éducation Club lieu de vie Esprit d'équipe Culture Soutien scolaire Insertion professionnelle	Caritatif Handicap Foot adapté Solidarité internationale Soutien populations démunies Accueil réfugiés	Discriminations Égalité F/H Intergénérationnel Foot féminin Culture Sexisme Intégration	Énergie Changeement climatique Santé publique Premiers secours Biodiversité Nutrition Hygiène de vie
Emploi Bénévolat Arbitrage Fair-play Soutien scolaire	Handicap Foot adapté Solidarité internationale Soutien populations démunies Accueil réfugiés	Mixité Intergénérationnel Foot féminin Homophobie Racisme Intégration Féminisation équipe dirigeante	Transports Dopage Santé publique Premiers secours Biodiversité Bienfaits Addictions Hygiène de vie

2 catégories spécifiques pour valoriser l'engagement du football professionnel sont également ouvertes aux clubs professionnels et aux joueurs.

Chiffres-clés (depuis 2008)

- 3 400 bonnes pratiques recensées
- 224 clubs récompensés
- 758 K€ de dotation globale

Le calendrier 2021-2022

Dépôt des candidatures du 1^{er} octobre 2021 au 17 décembre 2021

Jury de sélection sur dossiers : janvier 2022

Jury d'audition des clubs : mars 2022

Cérémonie de remise des trophées : mai 2022

Vous trouverez ci-après le lien de redirection pour accéder au formulaire d'inscription aux Trophées : <https://fondactiondufootball.wiin.io/fr>



PASS'SPORT : COMMENT ÇA MARCHE ?

La pratique d'une activité sportive régulière est essentielle pour la santé et le bien-être des enfants. C'est pourquoi l'État met en place le Pass'Sport pour favoriser l'inscription de 5,4 millions d'enfants dans une association sportive à la rentrée scolaire 2021.

LE **PASS SPORT**
C'EST QUOI ?

Une aide de
50 euros par enfant
à 3,3 millions de familles*
**pour financer l'inscription
dans un club sportif**
à la rentrée 2021

* sous conditions de ressources

Qu'est-ce que le Pass'Sport ?

Le Pass'Sport est une nouvelle allocation de rentrée sportive de 50 euros par enfant pour financer tout ou partie de son inscription dans une association sportive volontaire et lui permettre de participer aux activités qu'elle organise de septembre 2021 à juin 2022.

Qui est concerné ?

Le Pass'Sport s'adresse aux enfants de 6 à 17 ans révolus au 30 juin 2021 qui bénéficient soit de :
– l'allocation de rentrée scolaire ;



- l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ;
- l'allocation aux adultes handicapés (entre 16 et 18 ans).

Comment cela fonctionne ?

Les 3,3 millions de familles éligibles au Pass'Sport recevront durant l'été 2021 un courrier, avec en-tête du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, les informant qu'elles bénéficient de cette aide de 50€ par enfant.

Elles devront présenter ce courrier, entre le 1er juillet et le 31 octobre 2021, au moment de l'inscription dans l'association sportive de leur choix pour bénéficier d'une réduction immédiate de 50 € sur le coût de l'adhésion et/ou de la licence.

Le Pass'Sport est une aide cumulable avec les autres aides mises en place notamment par les collectivités.

Où l'utiliser ?

Le Pass'Sport pourra être utilisé :

- auprès des associations volontaires affiliées à une fédération sportive ;
- dans les Quartiers Prioritaires de la Ville : auprès de toutes les associations sportives agréées participant au dispositif (affiliées ou non à une fédération sportive).
 - [Découvrez le dossier du Pass'Sport](#)
 - Télécharger la fiche [Pass'Sport pour les familles](#)
 - Télécharger la fiche [Pass'Sport pour les associations](#)
 - Télécharger la [FAQ Pass'Sport](#)
 - Télécharger le [kit de communication](#)
 - Télécharger
 - Ecole : affichette pour les parents [format A4 / format 16.9](#)
 - Collège, lycée : affichette pour les parents [format A4 / format 16.9](#)
 - [Référencement préalable des associations sportives agréées non affiliées à des fédérations sportives](#)

Comment s'engager dans le dispositif Pass'Sport ?

> Toutes **les associations et structures sportives affiliées** à une fédération agréée par le ministère chargé des Sports sont automatiquement partenaires du dispositif Pass'sport.

> Concernant **les structures sportives agréées non affiliées** à une fédération sportive et qui œuvrent dans un Quartier prioritaire de la Politique de la Ville, la déclaration se fera en ligne à partir de début juillet via une plateforme dédiée Pass'Sport : « [Le compte Asso](#) ». Il suffira à l'association de suivre la procédure décrite dans la notice « [Je crée mon compte Asso](#) ».

Comment me faire rembourser ?

1

L'association doit disposer d'un compte sur l'application « [Le compte Asso](#) ».

Si je n'ai pas de compte, je le crée dès cet été en suivant la notice « [Je crée mon compte Asso](#) ».

**2**

En septembre et en octobre, je déclare sur le Compte Asso les jeunes éligibles, accueillis entre le 1er juillet et le 31 octobre 2021.

3

Je suis remboursé à l'automne par un tiers payeur : mon Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS)

Documents à retrouver sur notre site internet ou en cliquant [ICI](#).

Source : [Ministère en charge des sports / CDOS 86](#)

Contact : CDOS Vienne / +33586280010 / vienna@franceolympique.com

PROTOCOLE SANITAIRE FFF

Pour faciliter leur lecture et leur exploitation, la LFNA et ses douze districts vous proposent **5 fiches synthèses** reprenant de manière didactique et plus synthétique l'impact du contrôle du Pass sanitaire dans le bon déroulement de toutes vos rencontres (matches amicaux et officiels) ainsi que vos entraînements.

Le présent message et les documents qui l'accompagnent s'adressent donc **à tous les clubs quel que soit leur niveau : Ligue et District**. Il est le reflet de la position commune adoptée par le Comité de Direction de la Ligue, les douze présidents de District compris.

Réuni la semaine dernière, le Comité de Direction de la LFNA a décidé de compléter ce travail de diffusion auprès des clubs d'un message de recommandations.

Autant le contrôle des Pass sanitaires du public accédant dans les enceintes sportives repose d'abord sur une obligation de moyens mis en œuvre lorsque cela est rendu obligatoire (ERP clôturé avec un accès exclusivement réservé aux spectateurs venant assister à la rencontre), autant **la vérification des Pass sanitaires des populations techniques et sportives** (joueurs, staffs, arbitres, dirigeants) pénétrant dans les vestiaires et sur le terrain – donc inscrits sur la FMI – est **incontournable**.

Nous serons **intransigeants vis-à-vis de tout club et toute équipe transgressant ou cherchant à contourner cette règle vitale** en tentant de laisser passer et jouer des licenciés non détenteurs d'un Pass sanitaire à jour.

Même s'il évoqué comme un cas de dernier recours, la situation numéro 3 abordée par le Comex ne doit pas se produire. Car, au final, il s'agit tout simplement d'être en adéquation avec deux principes fondamentaux :

– le respect de la règle édictée : quelle que soit son opinion personnelle – sans entrer dans des débats d'opinions qui n'ont pas leur place ici – chacun se conforme aux lois d'autant plus que nous sommes délégataires de service public et donc tributaires des décisions des pouvoirs publics et des collectivités territoriales ;

– la préservation de la santé des uns et des autres : le risque de contamination, le danger de prolifération des virus et la naissance potentielle de clusters doivent être écartés par une attitude



responsable et ferme démontrant que le monde associatif sportif – en premier lieu le football – est exemplaire dans la lutte contre la crise sanitaire.

Aussi nous comptons sur votre sérieux vis-à-vis d'une situation que nous subissons tous. Nous espérons que ce rappel évident au départ sera finalement superflu dans la mesure où nous avons confiance dans votre bonne volonté et votre sens des responsabilités.

Enfin, vous pouvez en retour compter sur notre propre collaboration à travers un accompagnement permanent des salariés et une accessibilité totale des élus concernant vos interrogations. Nous ferons régulièrement le point avec vous pour mesurer et adapter si nécessaire les contraintes d'organisation.

**TÉLÉCHARGEZ LES FICHES SYNTHÈSES DU PROTOCOLE
SANITAIRE FFF**

TÉLÉCHARGEZ LE PROTOCOLE SANITAIRE FFF

**TÉLÉCHARGEZ LE PV COMEX 20-08-21 (précisant le cadre
juridique de l'application du Pass Sanitaire)**



AVIS AUX ARBITRES

NUMERO DE TELEPHONE POUR LES DESIGNATIONS DU VENDREDI (à partir de 17h30) jusqu'au DIMANCHE MIDI

Afin de joindre le responsable des désignations d'astreinte à partir du vendredi 17h30 et jusqu'au DIMANCHE MIDI, un numéro de téléphone est à la disposition des arbitres, veuillez contacter le n° suivant :

06.43.06.88.53

En cas d'empêchement, à compter du dimanche midi, il est demandé aux arbitres de contacter le club recevant.

Du lundi au vendredi, il est demandé aux arbitres d'adresser des mails au District (et non par téléphone) pour toute demande ou modification.

DOCUMENTS DIFFUSÉS SUR LE PORTAIL DES OFFICIELS

Plusieurs documents ont été ajoutés sur le portail des officiels des arbitres :

- Annuaire des arbitres désignables à jour
- Présentation de la réunion de début de saison
- Modification des Lois du jeu saison 2021-2022 (support présentée à la réunion de début de saison et document complet édité par l'IFAB)
- Aide à la rédaction d'un rapport disciplinaire

DATES ÉCOLES D'ARBITRAGE

VENDREDI 22 OCTOBRE – 18h45 au DISTRICT DE LA VIENNE DE FOOTBALL

VENDREDI 26 NOVEMBRE – lieu à définir (secteur Poitiers Nord)

VENDREDI 14 JANVIER – lieu à définir (secteur Poitiers Sud)

VENDREDI 18 MARS – DISTRICT DE LA VIENNE DE FOOTBALL



AVIS AUX EDUCATEURS

FORMATION ÉDUCATEURS AU DISTRICT DE LA VIENNE



Liste des formations éducateurs dans le District 86



Type de formation	Volume	Lieu	Début	Fin	Horaires
Module U9	16H	à fixer	25/10/2021	26/10/2021	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Module U11	16H	à fixer	28/10/2021	29/10/2021	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Module U13	16H	à fixer	15/04/2022	16/04/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Module U17/U19	16H	à fixer	25/04/2022	26/04/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Module Seniors	16H	à fixer	11/02/2022	12/02/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Module Seniors	16H	à fixer	28/04/2022	29/04/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
CFF1	32H	à fixer	14/02/2022	17/02/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
CFF2	32H	à fixer	01/11/2021	04/11/2021	8h30-12h30 et 13h30-17h30
CFF3	32H	à fixer	01/11/2021	04/11/2021	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Module Projet associatif (Partie 1 CFF4)	16H	à fixer	29/11/2021	30/11/2021	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Module Sportif et éducatif (Partie 2 CFF4)	16H	à fixer	10/01/2022	11/01/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Formation Santé Sécurité	32H	à fixer	04/01/2022	07/01/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Module Découverte GDB	16H	à fixer	15/10/2021	16/10/2021	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Certification CFF1	8H	à fixer	23/10/2021	23/10/2021	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Certification CFF2	8H	à fixer	25/03/2022	25/03/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Certification CFF3	8H	à fixer	11/11/2021	11/11/2021	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Formation continue BMF/BEF	16H	à fixer	23/08/2021	24/08/2021	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Formation continue BMF/BEF	16H	à fixer	17/12/2021	18/12/2021	8h30-12h30 et 13h30-17h30
BP JEPS ASC Mention Foot	16H	à fixer	14/12/2021	15/12/2021	8h30-12h30 et 13h30-17h30
BP JEPS ASC Mention Foot	16H	à fixer	18/01/2022	19/01/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
BP JEPS ASC Mention Foot	16H	à fixer	01/02/2022	02/02/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
BP JEPS ASC Mention Foot	16H	à fixer	08/03/2022	09/03/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
BP JEPS ASC Mention Foot	8H	à fixer	04/05/2022	04/05/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30

* La restauration et l'hébergement ne sont pas assurés

[TÉLÉCHARGEZ LA VERSION PDF](#)



BASICS

Les dernières versions des Basics sont téléchargeables sur notre site internet → Documents → Documents généraux → Jeunes.

GUIDES DE REPRISE

Les dernières versions des guides de pratique sont téléchargeables sur notre site internet → Documents → Documents généraux → Jeunes.

DEFIS SPORTIFS

Tous les documents concernant les défis sportifs pour la saison 2021-2022 sont disponibles sur notre site internet – documents – documents généraux – onglet Technique.

Les « Défis Sportifs » sont avant tout un moyen pour les jeunes joueurs et joueuses de connaître leur progression dans la pratique de leur sport préféré.

Les fiches résultats de ces défis sportifs sont à retourner au District **avant le 10 décembre prochain.**



COMMISSION SPORTIVE LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion du mercredi 06 octobre 2021
Procès-verbal n° 06

Présidente Mme Maryse MOREAU
Présents MM. Didier DANIEL, Éric MAIOROFF, Gérard MOUSSAC et Jean-Louis OLIVIER
Excusé M. François PAIREMAURE.

Approbation du PV n° 05 sans modification

DATES DE REPORTS DES JOURNÉES DE COMPÉTITIONS NON-JOUÉES

SAISON 2021 / 2022

CHAMPIONNATS SENIORS	JOURNÉES ET DATES INITIALES	NOUVELLES DATES
Départemental 1 à 5 Seniors	J 1 : 12 septembre 2021	19 décembre 2021

SAISON 2021 - 2022 : MATCHS de CHAMPIONNAT MASCULIN REMIS

Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes	Motif	à jouer le
D1		3	03/10/21	23701631	Poitiers 3 cités (1) Verrières (1)	Coupe de France	11/11/21
D1		5	17/10/21	23701631	Poitiers 3 cités (1) Ozon (1)	Coupe de France	09/01/22
D2	A	3	02/10/21	23701933	Loudun (1) Vouneuil Béruges (1)	Coupe de France	11/11/21
D3	B	5	17/10/21	23703060	Beaumont St Cyr (3) Vouillé (1)	Coupe de France	12/12/21
D4	11	B	05/12/21	23702243	Beaumont St Cyr (4) Montamisé (2)	Occupation des terrains et des vestiaires	12/12/21 à 13h15
D5	B	2	26/09/21	23757951	Chasseneuil St Georges / La Pallu (3) Avanton (2)	Entente tardive	28/11/21
D6	B	2	26/09/21	23757955	Les Roches la Villedieu (1) Colombiers (1)	Accession tardive	12/12/21

SAISON 2021 - 2022 : MATCHS de CHAMPIONNAT FÉMININ REMIS

Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes	Motif	à jouer le
Fém D1		2	26/09/21	23775427	St Roman Les Melle (1) Jauzay Mangry (1)	Coupe de France	31/10/21
Fém D1		2	26/09/21	23775429	Migné Auxances (1) Valdivienne / Chauvigny (1)	Coupe de France	31/10/21
Fém D1		2	26/09/21	23775431	Ligugé (1) St Cerbouille (1)	Coupe de France	31/10/21

U11/U13	A	1	25/09/21	23901758	Thouars (1) Cerizay (1)		au plus tard le 30/10/21
U11/U13	D	1	25/09/21	23901806	Niort Chamois / Chauray / Eclairé (1) Celles-Verrines (1)		au plus tard le 30/10/21
U11/U13	D	1	25/09/21	23901807	Gati-Foot (1) Val de Boutonne / St Romans les Melle (1)		au plus tard le 30/10/21



APPEL IMPORTANT

La Commission demande la plus grande vigilance :

- aux arbitres (officiels et bénévoles) au moment de compléter la feuille de match en fin de rencontre
- aux capitaines et à l'encadrement des équipes avant la signature de la feuille de match

sur les remplacements et joueurs ou joueuses blessés

JOUEURS SUSPENDUS

Liste des clubs susceptibles d'avoir un(e) joueur(se) suspendu(e) (sous toute réserve).

Attention

- cette liste peut comprendre des joueurs qui n'ont plus qu'un match à purger dans une des équipes du club.
- cette liste est constituée avant les réunions des Commissions de Discipline du District et de la Ligue de la semaine en cours.
- cette liste ne concerne que les équipes évoluant en championnats de **District** Jeunes ou Seniors.

ACG Foot Sud 86	Dissay	Oyré Dangé
Adriers	Jardres	Poitiers 3 cités
Availles en Châtelleraut	La Pallu	Poitiers Asac
Beaumont St Cyr	Latillé	Rouillé
Biard	Ligugé	Smarves Iteuil
Brion St Secondin	Lusignan	St Savin St Germain
Chasseneuil St Georges	Naintré	Stade Poitevin
Châtelleraut SO	Nord Vienne	Vivonne
Chauvigny	Nouaillé Maupertuis	Vouillé
Civaux		

JOUEURS MUTES SUPPLEMENTAIRES

Conformément à l'**article 45 du statut de l'arbitrage**, les clubs suivants peuvent bénéficier d'un voire deux mutés dans la ou les équipes de son choix définies pour toute la saison 2021 / 2022.

Courriel du club de Jaunay-Marigny (03/10/21 à 18h36) : **Jaunay Marigny (2) en Départemental 3 poule B** (1 muté supplémentaire).

DEPARTEMENTAL 1

Match n° 23701629 : Rouillé (1) – Migné Auxances (2) du 02/10/21

Courriels du club de Rouillé (04/10/21 à 14h10) et de l'arbitre officiel de la rencontre M. Nicolas GIRAUD (04/10/21 à 11h27) signalant la blessure (genou droit) du joueur n° 11 Gwenael DELAVault.

Modification de la feuille de match effectuée par la Commission.

Dossier classé.

Match n° 23701645 : Poitiers 3 Cités (1) – Ozon (1) du 17/10/21

En raison du match de Coupe de France : Poitiers 3 cités (1) – Guéret (1), la rencontre en rubrique est reportée au dimanche 09 janvier 2022.

Match n° 23701648 : Beaumont St Cyr (2) – Usson du Poitou (1) du 17/10/21 prévue à 15h

En raison du match de Coupe de France : Beaumont St Cyr (1) – St Sauveur (1), la rencontre en rubrique est avancée à 12h45.



DEPARTEMENTAL 2

Match n° 23701932 : Availles en Châtelleraut (1) – Neuville (3) en poule A du 03/10/21

Courriel de confirmation de réserve du club d'Availles en Châtelleraut (04/10/21 à 08h36)

Réserve sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de Neuville pour le motif suivant : des joueurs du club de Neuville sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le jour même ou le lendemain.

Jugeant en premier ressort,

Considérant la liste des rencontres du club de Neuville que seule l'équipe de Neuville (2) évoluant en Championnat Régional 3 poule A ne jouait pas les 02 et 03/10/21.

Considérant, après vérification de la feuille de match de la rencontre : F.C. Nord 17 (1) – Neuville (2) en Championnat Régional 3 poule A du 25/09/21, dernière rencontre officielle de Neuville (2) qu'aucun joueur inscrit sur la feuille de match de la rencontre en rubrique n'a participé au dernier match de ladite équipe supérieure.

Considérant que l'équipe **de Neuville (3) n'est pas en infraction** avec les dispositions de l'article 26.C.2 des RG de la LFNA.

Par ces motifs dit la réserve non fondée et enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match.

Les droits de réserve (38€) seront débités au club d'Availles en Châtelleraut.

Dossier classé.

Match n° 23701934 : Jaunay-Marigny (1) – Montamisé (1) en poule A du 03/10/21

Courriel du club de Jaunay-Marigny (06/10/21 à 10h35) signalant la blessure du joueur n° 11 M. Lucas SELLIER (jambe droite).

Modification de la feuille de match effectuée par la Commission.

Dossier classé.

Match n° 23701809 : St Julien l'Ars (1) – Montmorillon (3) en poule B du 03/10/21

Courriel du club de St Julien l'Ars (le 05/10/21 à 10h15) donnant la composition de son équipe et le score de la rencontre suite à un dysfonctionnement de la tablette.

Courriel de l'arbitre officiel de la rencontre, M. Laurent GERMANAUD (05/10/21 à 18h53) fournissant le score de la rencontre, la participation des joueurs remplaçants et les sanctions

La Commission demande au club de Montmorillon de lui fournir la composition de son équipe (avec les numéros de licences) à recevoir avant le mercredi 13 octobre 2021.

Dossier en instance.

DEPARTEMENTAL 3

Match n° 23769727 : Châtelleraut Portugais (2) – La Pallu (1) en poule A du 03/10/21

Courriel de confirmation de réserve du club de La Pallu (03/10/21 à 19h43) non inscrite sur la FMI suite à un dysfonctionnement de la tablette.

Réserve non inscrite sur la feuille de match et transformée en réclamation.

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.1 des RG de la FFF, il y a lieu d'informer le club de Châtelleraut Portugais (copie du courriel de confirmation) lequel peut formuler ses observations avant la date du mercredi 20/10/21 terme de rigueur.

Dossier en instance.

Information supplémentaire :

En ce qui concerne la non-présentation du Pass sanitaire :

Extrait du PV du COMEX du 20/08/21

Déroulement de la rencontre avec un ou plusieurs joueurs sans pass

- Si le club décide de ne pas retirer de la feuille de match un ou plusieurs de ses joueurs alors qu'ils ne présentent pas un pass sanitaire valide
- et l'arbitre n'interdit pas à ce ou ces joueurs de prendre part à la rencontre,
- que le club adverse ne refuse pas de jouer
- et la rencontre a donc lieu



Dans la mesure où les deux clubs et l'arbitre ont accepté le déroulement du match dans de telles conditions, alors le résultat de la rencontre ne pourra plus être remis en cause.

Match n° 23703051 : Poitiers Baroc (1) – Pleumartin / La Roche Posay (1) en poule B du 03/10/21

Courriel du club de Poitiers Baroc (02/10/21 à 14h24) annonçant le forfait de son équipe.
2^{ème} forfait de l'équipe de Poitiers Baroc (1) (sans déplacement de Pleumartin / La Roche Posay (1))
Amende de 41€ au club de Poitiers Baroc.

Match n° 23703060 : Beaumont St Cyr (3) – Vouillé (1) en poule B du 17/10/21

En raison du match de Coupe de France : Beaumont St Cyr (1) – St Sauveur (1), la rencontre en rubrique est reportée au dimanche 12 décembre 2021.

Match n° 23758622 : Stade Poitevin (3) – Poitiers 3 cités (2) en poule C du 03/10/21

Annotation sur le rapport de l'arbitre.

Dossier en instance.

DEPARTEMENTAL 4

Match n° 23702197 : Poitiers 3 cités (3) – Dissay (1) en poule B du 03/10/21

Courriels du club de Dissay (03/10/21 à 23h02) et de l'arbitre officiel de la rencontre M. Pablo STIL 04/10/21 à 08H49) signalant l'inversion du score du match à savoir 8-0 en faveur de Dissay (1).
Confirmation du club de Poitiers 3 cités (courriel du 04/10/21 à 22h48)
Modification de la feuille de match effectuée par la Commission.
Dossier classé.

Match n° 23702243 : Beaumont St Cyr (4) – Montamisé (2) en poule B du 05/12/21

En raison de l'occupation des terrains et des vestiaires du club de Beaumont St Cyr, la rencontre en rubrique est reportée au dimanche 12 décembre 2021 à 13h15.

Match n° 23702209 : Poitiers 3 cités (3) – Poitiers Gibauderie (2) en poule B du 17/10/21

En raison du match de Coupe de France : Poitiers 3 cités (1) – Guéret (1), la rencontre en rubrique est avancée à 12h45.

Match n° 23702330 : Leignes sur Fontaine (2) – Buxerolles (3) en poule C du 03/10/21

Courriels des clubs de Buxerolles (03/10/21 à 16h17 et 17h55) et Leignes sur Fontaine (04/10/21 à 07h05) signalant ne pas avoir pu enlever un joueur suite à la vérification des Pass sanitaires.
Modification de la feuille de match effectuée par la Commission.
Dossier classé.

Match n° 23702339 : Vicq sur Gartempe (2) – Jardres (1) en poule C du 17/10/21 prévue à 15h

En raison du match de Coupe de France Vicq sur Gartempe (1) – Bressuire (1), la rencontre en rubrique est avancée à 12h45.

Match n° 23702460 : Brion St Secondin (3) – ACG Foot Sud 86 (3) en poule D du 03/10/21

Courriel du club d'ACG Foot Sud 86 (03/10/21 à 10h35) signalant le forfait de son équipe.
1^{er} forfait de l'équipe d'ACG Foot Sud 86 (3) (sans déplacement)
Amende de 41€ au club d'ACG Foot Sud 86.

DEPARTEMENTAL 5

Match n° 23757829 : Vouzailles (1) – Monts sur Guesnes (1) en poule A du 03/10/21

Observation d'après match : pris note.

Match n° 23757957 : Cenon / Vouneuil (3) – Antran (3) en poule B du 02/10/21

Courriel du club de Cenon sur Vienne (02/10/21 à 11h27) signalant le forfait de son équipe.
1^{er} forfait de l'équipe de Cenon / Vouneuil (3) (sans déplacement de l'équipe d'Antran (3))
Amende de 31€ au club de Cenon sur Vienne.

**Match n° 23757960 : Colombiers (1) – Dissay (2) en poule B du 03/10/21**

Courriel du club de Dissay (01/10/21 à 14h26) signalant le forfait de son équipe.

1^{er} forfait de l'équipe de Dissay (2) (sans déplacement)

Amende de 31€ au club de Dissay.

Match n° 23758088 : Châtelleraut C9 (1) – Coussay les Bois (2) en poule C du 03/10/21

2^{ème} forfait de l'équipe de Châtelleraut C9 (1) (sans déplacement de Coussay les Bois (2))

Amende de 31€ au club de Châtelleraut C9.

Match n° 23758354 : ACG Foot Sud 86 / Savigné (4) – Payroux Charroux Mauprévoir (2) en poule E du 03/10/21

Forfait de l'équipe d'ACG Foot Sud 86 (3) en Départemental 4 poule D

Compte tenu de l'article 19.B.7 des RG de la LFNA : Au cours d'un championnat régional ou départemental, le forfait d'une équipe entraîne de la même façon le forfait des équipes inférieures du club de la même catégorie d'âge.

2^{ème} forfait de l'équipe d'ACG Foot Sud 86 / Savigné (4) (avec déplacement de Payroux Charroux Mauprévoir (2))

Amende de 31€ au club d'ACG Foot Sud 86.

Match n° 23758488 : Boivre (3) – Vivonne (3) en poule F du 03/10/21

Courriel du club de Vivonne (02/810/21 à 12h48) signalant le forfait de son équipe.

2^{ème} forfait de l'équipe de Vivonne (3) (sans déplacement)

Amende de 31€ au club de Vivonne.

DEPARTEMENTAL 6**Match n° 24015124 : Ouzilly / Cernay St Genest (2) – Sammarçolles / Mouterre Silly (2) en poule A du 03/10/21**

Courriel du club de Sammarçolles (02/10/21 à 15h17)) signalant le forfait de son équipe.

1^{er} forfait de l'équipe de Sammarçolles / Mouterre Silly (2) (sans déplacement)

Amende de 15€ au club de Sammarçolles.

Match n° 24015125 : Vellèches (1) – St Christophe (2) en poule A du 03/10/21

Courriel du club de Vellèches (02/10/21 à 08h02) signalant le forfait de son équipe.

Courriel du club de St Christophe (03/10/21 à 18h17) signalant son déplacement à Vellèches.

1^{er} forfait de l'équipe de Vellèches (1) (avec déplacement de St Christophe (2))

Amende de 15€ au club de Vellèches.

Match n° 24015126 : Ingrandes / Antoigné (3) – Loudun / Ceaux La Roche (3) en poule A du 03/10/21

Courriel du club de Loudun (02/10/21 à 22h08) signalant le forfait de son équipe.

1^{er} forfait de l'équipe de Loudun / Ceaux La Roche (3) (sans déplacement)

Amende de 15€ au club de Loudun.

Match n° 24015127 : Thuré Besse (3) – Moncontour / ASM (2) en poule A du 03/10/21

Courriel du club de Moncontour (04/10/21 à 13h36) signalant le forfait de son équipe.

1^{er} forfait de l'équipe de Moncontour / ASM (2) (sans déplacement)

Amende de 15€ au club de Moncontour.

Match n° 24015128 : Orches (1) – Coussay (2) en poule A du 03/10/21

Courriel du club de Coussay (02/10/21 à 11h44) signalant le forfait de son équipe.

1^{er} forfait de l'équipe de Coussay (2) (sans déplacement)

Amende de 15€ au club de Coussay.

Match n° 24015036 : St Savin St Germain (3) – Espoir Fc (1) en poule B du 03/10/21

Courriel du club de St Savin St Germain (03/10/21 à 12h10)) signalant le forfait de son équipe.

1^{er} forfait de l'équipe de St Savin St Germain (3) (sans déplacement d'Espoir Fc (1))

Amende de 15€ au club de St Savin St Germain.



Match n° 24015037 : Savigny L'Evescault (2) – Beaumont St Cyr (5) en poule B du 03/10/21

Courriel du club de Beaumont St Cyr (02/10/21 à 16h13)) signalant le forfait de son équipe.

1^{er} forfait de l'équipe de Beaumont St Cyr (5) (sans déplacement)

Amende de 15€ au club de Beaumont St Cyr.

Match n° 24014943 : Payroux Charroux Mauprévoir (2) – St Saviol (2) en poule C du 03/10/21

Courriel du club de Payroux Charroux Mauprévoir (03/10/21 à 13h25) signalant le forfait de son équipe.

1^{er} forfait de l'équipe de Payroux Charroux Mauprévoir (2) (sans déplacement de St Saviol (2))

Amende de 15€ au club de Payroux Charroux Mauprévoir.

Match n° 24014945 : Vouneuil Béruges (4) – Smarves Iteuil (3) en poule C du 03/10/21

Courriel du club de Vouneuil Béruges (03/10/21 à 09h43)) signalant le forfait de son équipe.

1^{er} forfait de l'équipe de Vouneuil Béruges (4) (sans déplacement de Smarves Iteuil (3))

Amende de 15€ au club de Vouneuil Béruges.

CHAMPIONNAT FÉMININ U11/U13 (géré par le District 86)

**La Commission rappelle aux clubs qu'ils doivent utiliser
la feuille de match informatisée**

Match n° 23901763 : Loudun / ASM (1) – Thouars (1) en poule A du 02/10/21

Courriel du club de Thouars (01/10/21 à 11h30) demandant le report du match

La Commission a déjà accepté à titre exceptionnel le report de la rencontre de la 1^{ère} journée.

1^{er} forfait de l'équipe de Thouars (1) (sans déplacement)

Amende de 10€ au club de Thouars.

Match n° 23901792 : GJ 3 Vallées 86 (1) – La Chapelle Bâton (1) en poule C du 25/09/21

Courriel du club de la Chapelle Bâton (05/10/21 à 23h25)

La Commission demande au GJ 3 Vallées 86 si la rencontre en rubrique est perdue par forfait, le courriel pour match non joué ne le disait pas.

A confirmer avant le mercredi 13 octobre 2021.

Dossier en instance.

Match n° 23901793 : GJ 3 Vallées 86 (1) – Cnfc / Chauray / Echiré (1) en poule C du 02/10/21

Courriel du GJ 3 Vallées 86 (01/10/21 à 15h46) signalant le forfait de son équipe.

1^{er} forfait de l'équipe du GJ 3 Vallées 86 (1) (sans déplacement de Cnfc / Chauray / Echiré (1))

Amende de 10€ au GJ 3 Vallées 86.

COUPE du POITOU à 8 (gérée par le District 79)

Poule A

AVENIR 79 / OREE AUTIZE (1)	C
JARDRES (1)	B
PAYROUX CHARROUX MAUPREVOIR (1)	C
VALENCE en POITOU / CHÂTEAU LARCHER (1)	C
VRERE ST LEGER (2)	A

Poule B

BOIVRE (1)	A
CERIZAY (1)	A
FC BOUTONNAIS (1)	C
NIEUIL L'ESPOIR (1)	B
ST CHRISTOPHE (1)	A

Journées prévues pour la 1^{ère} phase en forme de championnat :

Dates prévues pour la 1^{ère} phase : 16/10/21, 04/12/21, 12/03 et 09/04/22.

Les 2 premières équipes de chaque poule seront qualifiées pour disputer les 1/2 finales le 21/05/22

Finales à 8 et à 11 le 04/06/22 à Vasles.



CHALLENGE FUTSAL FEMININ SENIORS à 8 et à 11 - U14/U17

Le District 79 organise un challenge futsal féminin, ouvert aux équipes seniors district à 8 ou 11 (une équipe par club), ainsi qu'aux équipes U14/U17F.

Ce challenge se déroulera sur 2 journées en janvier, avec une journée supplémentaire de classement à une date non encore définie.

Les dates retenues : seniors F : week-end des 8/9 et 22/23 janvier 2022

U14/U17F : week-end des 15/16 et 29/30 janvier 2022

En fonction du nombre d'équipes engagées et de la disponibilité des salles, les rencontres pourront se dérouler le samedi ou le dimanche.

Les engagements sont à faire sur FOOTCLUB **avant le 23/10/2021, centre de gestion des Deux Sèvres.**

Les U11/U13F devraient quant à elle participer au challenge FETIS LAHITTE, dont la gestion revient à chaque district.

RÉSERVES NON CONFIRMÉES

Match n° 23702198 : Châtelleraut Portugais (3) – Ingrandes / Antoigné (2) du 03/10/21 en Départemental 4 poule B

Match n° 23702459 : Verrières (2) – St Maurice Gençay (1) du 02/10/21 en Départemental 4 poule D

DIVERS

Courriels des clubs de Colombiers, Loudun, Smarves Iteuil, Stade Poitevin et Vellèches :

Réponses par la messagerie Zimbra.

Courriel du club de Vicq sur Gartempe

Dossier transmis au Comité de Direction.

NON UTILISATION de la FEUILLE de MATCH INFORMATISÉE

Rencontres des 18 et 19/09/21

Dossiers en instance :

Féminines D3 Match n° 23831183 : Valdivienne/Chauvigny (2) – Smarves Iteuil (1) en poule B
Rapport FMI à fournir avant le lundi 27/09/21

Coupe Louis David : Match n° 23856301 : Saulgé (1) – L'Espinasse / La Puye La Bussière (1)
Rapport FMI à fournir avant le lundi 27/09/21

Rencontres des 02 et 03/10/21

Dossiers en instance :

U11-U13 F : Match n° 23901762: Bressuire (1) – Cerizay (1) en poule A
Rapport FMI et feuille de match non reçus.
Match n° 23901809: Val Boutonne / St Romans (1) – Cherveux (1) en poule D
Rapport FMI et feuille de match non reçus.

Dossiers classés :

Rencontres des 18 et 19/09/21

**Challenge des Réserves :**

Match n° 23856772: Moncontour / ASM (2) – Ouzilly Cernay St Genest (2)
Rapport FMI et feuille de match reçus.

Rencontres des 02 et 03/10/21**Départemental 2 :**

Match n° 23701809 : St Julien l'Ars (1) – Montmorillon (3) en poule B
Courriel du club de St Julien l'Ars signalant un problème au moment de l'envoi de la FMI

Match n° 23701811 : Chauvigny (3) - Fontaine le Comte (2) en poule B
Courriel du club de Chauvigny signalant un problème de tablette

Départemental 3 :

Match n° 23769722 : Ingrandes : Antoigné (1) – Biard (1) en poule A
Rapport de l'arbitre officiel de la rencontre signalant un problème avec la

tablette

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N-A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 81 €.

Prochaine réunion : le mercredi 13 octobre 2021 à 14h, sur convocation.

La présidente, Maryse MOREAU.

Le secrétaire, Éric MAIOROFF



COMMISSION JEUNES

POLE ADMINISTRATIF

Réunion du jeudi 7 octobre 2021
Procès-verbal n° 2

Président M. Philippe BARRITAULT
Présents Mmes Chantal PINTAULT et Sylvie TESSEREAU - MM. Jean-Paul PINTAULT et Christian SAVIGNY
Invitées Mmes Charlotte THEBAULT-PADELLEC et Sandrine VERMOND

Approbation du PV n° 1 avec la modification suivante :

CONSTITUTION DES POULES – Saison 2021/2022

U13 Départemental 3

POULE E

BRION/CHAMP/CHATEAU LARC/ST MAURICE (1)

GJ 3 VALLEES 86 (2)

GJ FOOT SUD 86 (2)

GJ VAL DE VONNE (2)

USSON L'ISLE/ADRIERS (1)

VALENCE EN POITOU OC (1)

VIVONNE (1)

VOUNEUIL/BERUGES (1)

CHAMPIONNATS A 8 U17/U18 et U15

Suite à la demande de plusieurs clubs, la Commission des Jeunes relance les engagements pour les championnats à 8 U17/U18 et U15

Date limite des inscriptions (Footclubs) : mercredi 13 octobre 2021



MATCHS REMIS

Cat.	Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à jouer le
U17/U18	D1	/	1	18/09/21	23886172	Ozon (1)	Mignaloux/Nieuil/Rv (1)	Intégration tardive de Mignaloux/Nieuil/Rv (1)	30/10/21
U17/U18	D1	/	2	25/09/21	23886173	Ozon (1)	Loudun/ASM (1)	Coupe Gambardella	23/10/21
U17/U18	D1	/	2	25/09/21	23886175	Poitiers 3 Cités/Cep (1)	Montamisé/Sèvres (1)	Coupe Gambardella	23/10/21
U17/U18	D1	/	2	25/09/21	23886176	Availles en Châtellerault (1)	Ligugé/Sm-lt/Fo (3)	Coupe Gambardella	23/10/21
U17/U18	D1	/	2	25/09/21	23886178	La Pallu/Cernay-St Genest (1)	Gj 3 Vallées 86 (1)	Coupe Gambardella	23/10/21
U17/U18	D1	/	3	02/10/21	23886179	Jaunay-Marigny (1)	Availles en Châtellerault (1)	Coupe Régionale U17	06/11/21
U17/U18	D1	/	3	02/10/21	23886181	Ligugé/Sm-lt/Fo (3)	Poitiers 3 Cités/Cep (1)	Coupe Régionale U17	06/11/21
U17/U18	D1	/	3	02/10/21	23886182	Montamisé/Sèvres (1)	Gj VVM-Chaucigny -1)	Coupe Régionale U17	06/11/21
U17/U18	D1	/	3	02/10/21	23886183	Gj 3 Vallées 86 (1)	Ozon (1)	Coupe Gambardella	06/11/21
U17/U18	D1	/	3	02/10/21	23886184	Beaumont/Dissay (1)	La Pallu/Cernay-St Genest (1)	Coupe Régionale U17	06/11/21
U13	D2	A	1	18/09/21	23860067	St Benoît (1)	Neuville (1)	Intégration tardive de St Benoît	06/11/21
U13	D2	B	1	18/09/21	23860114	Vouillé/Latillé/Vendelogne/Boivre (1)	La Pallu/Cernay-St Genest (1)	Intégration tardive de Vouillé/Latillé/Vendelogne/Boivre (1)	06/11/21

U17/U18

Match n° 24050690 : Montamisé/Sèvres (2) – Valence en Poitou OC (1) en Départemental 2 poule B du 02/10/21

1^{er} forfait de l'équipe de Valence en Poitou OC (1) (sans déplacement)

U15

Match n° 24050747 : Asptt/Vouneuil Béruges (2) – Poitiers Cep (1) en Départemental 2 poule D du 02/10/21

Courriel du club de Poitiers Cep demandant le report du match.

Rappel : Il a été acté lors de la réunion des clubs de jeunes du 4 septembre dernier, que seul est accepté le report des matchs dû aux tours de la coupe Gambardella et la Coupe Régionale U17.

Refus de la commission.

1^{er} forfait de l'équipe de Poitiers Cep (sans déplacement).

Rappel : la Commission des jeunes examine les demandes motivées de report qui lui sont soumises après **accord du club adverse** et adressées via Zimbra. C'est elle qui décide du report des matchs.

Feuille de Match Informatisée

Match n° 23859854 : Jaunay-Marigny (1) – Montmorillon (2) en Départemental 1 du 02/10/21

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI transmis.

Dysfonctionnement de l'application.

Dossier classé.

Match n° 24050831 : Ozon (1) – Mirebeau/L'Envigne (1) en Départemental 2 poule A du 02/10/21

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI non transmis.

La Commission demande aux deux clubs plus d'explications sur la non-utilisation de la FMI avant le jeudi 14 octobre 2021.

Dossier en instance.



Match n° 24050804 : G3 Vallées 86 (2) – St Savin/Vicq (1) en Départemental 2 poule B du 02/10/21

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI non transmis.

La Commission demande aux deux clubs plus d'explications sur la non-utilisation de la FMI avant le jeudi 14 octobre 2021.

Dossier en instance.

Match n° 24050776 : Boivre (1) – Neuville (1) en Départemental 2 poule C du 02/10/21

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI non transmis.

Non-transmission de la demande d'entente ; les licenciés de tous les clubs n'apparaissent pas.

Dossier classé.

Match n° 24050746 : St Benoît (1) – Buxerolles (2) en Départemental 2 poule D du 02/10/21

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier non reçue. Rapport FMI non transmis.

La Commission demande aux deux clubs plus d'explications sur la non-utilisation de la FMI avant le jeudi 14 octobre 2021.

Dossier en instance.

U13

Courriel du club de St Savin

Pour des questions géographiques et afin de limiter les déplacements, veuillez noter qu'en U13 départemental 3 :

- L'équipe de St Savin/Vicq (1) qui joue à St Savin est placée dans la poule D
- L'équipe de St Savin/Vicq (2) qui joue à Vicq sur Gartempe est placée dans la poule B

Match n° 24051000 : Mirebeau (2) – Beaumont (2) en Départemental 3 poule A du 02/10/21

1^{er} forfait de l'équipe de Beaumont (2) (sans déplacement)

Match n° 24050970 : Antoigné/Thuré/Cenon/Ingrandes (1) – Dissay (2) en Départemental 3 poule B du 02/10/21

1^{er} forfait de l'équipe de Dissay (2) (sans déplacement)

Match n° 24050972 : St Savin/Vicq (2) – Availles en Châtelleraut (1) en Départemental 3 poule B du 02/10/21

1^{er} forfait de l'équipe de St Savin/Vicq (2) (sans déplacement d'Availles en Châtelleraut)

Match n° 24050886 : Vivonne (1) – G3 Foot Sud 86 (2) en Départemental 3 poule E du 02/10/21

1^{er} forfait de l'équipe du G3 Foot Sud 86 (2) (sans déplacement)

Feuille de Match Informatisée

**Rappel : la FMI est également obligatoire pour la catégorie U13 Départemental 3.
A compter du 9 Octobre la Commission appliquera l'attribution des avertissements pour les clubs qui n'utiliseront pas la FMI sauf justification.**

Match n° 24050998 : Châtelleraut Portugais (2) – L'Envigne (1) en Départemental 3 poule A du 02/10/21

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI non transmis.

La Commission demande aux deux clubs plus d'explications sur la non-utilisation de la FMI avant le jeudi 14 octobre 2021.

Dossier en instance.

Match n° 24050999 : Ozon (1) – La Pallu/Cernay-St Genest (2) en Départemental 3 poule A du 02/10/21

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI non transmis.

La Commission demande aux deux clubs plus d'explications sur la non-utilisation de la FMI avant le jeudi 14 octobre 2021.



Dossier en instance.

Match n° 24051001 : Buxerolles (2) – Loudun/Sammarçolles/Nord Vienne/Asm (2) en Départemental 3 poule A du 02/10/21

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI transmis.

La Commission demande aux deux clubs plus d'explications sur la non-utilisation de la FMI avant le jeudi 14 octobre 2021 (pourquoi les signatures d'avant-match n'ont-elles pu être réalisées ?)

Dossier en instance.

Match n° 24050944 : Migné-Auxances (2) – Poitiers 3 Cités (2) en Départemental 3 poule C du 02/10/21

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier non reçue. Rapport FMI non transmis.

La Commission demande aux deux clubs plus d'explications sur la non-utilisation de la FMI avant le jeudi 14 octobre 2021.

Dossier en instance.

Match n° 24050945 : Buxerolles (1) – Sèvres/Montamisé (2) en Départemental 3 poule C du 02/10/21

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI non transmis.

La Commission demande aux deux clubs plus d'explications sur la non-utilisation de la FMI avant le jeudi 14 octobre 2021.

Dossier en instance.

Match n° 24050916 : Saulgé (1) – Valdivienne (1) en Départemental 3 poule D du 02/10/21

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier non reçue. Rapport FMI non transmis.

La Commission demande aux deux clubs plus d'explications sur la non-utilisation de la FMI avant le jeudi 14 octobre 2021.

Dossier en instance.

Match n° 24050888 : Usson-L'Isle/Adriers (1) – GJ Val de Vonne (2) en Départemental 3 poule E du 02/10/21

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI non transmis.

La Commission demande aux deux clubs plus d'explications sur la non-utilisation de la FMI avant le jeudi 14 octobre 2021.

Dossier en instance.

Match n° 24050889 : Vouneuil Béruges (1) – Valence en Poitou OC (1) en Départemental 3 poule E du 02/10/21

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI non transmis.

La Commission demande aux deux clubs plus d'explications sur la non-utilisation de la FMI avant le jeudi 14 octobre 2021.

Dossier en instance.

Match n° 24050858 : Biard (1) – Stade Poitevin (3) en Départemental 3 poule F du 02/10/21

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI non transmis.

La Commission demande aux deux clubs plus d'explications sur la non-utilisation de la FMI avant le jeudi 14 octobre 2021.

Dossier en instance.

FESTIVAL FOOT U13 PITCH & CHALLENGE DANSAC

1^{er} tour : Rencontres à disputer le 23 Octobre 2021

Rendez-vous des équipes à **13h45**

Coup d'envoi des rencontres à **14h30**.

Épreuve des JONGLERIES OBLIGATOIRE

Les poules vous seront transmises en début de semaine.

RENCONTRES U11



AGENDA

Journée FOOTNET le 16 Octobre 2021

Les clubs souhaitant engager des équipes supplémentaires pour la seconde phase doivent le faire par la messagerie Zimbra **avant le mercredi 13 octobre 2021**

Rappel : la Commission souhaite vivement que les clubs respectent l'organisation des plateaux

Exemple : si une équipe est absente, l'équipe est déclarée forfait mais il faut respecter les matchs prévus avec les équipes en présence. Il ne sera pris en compte que les rencontres programmées.

Feuilles de plateau : merci de les envoyer par courrier dès le lundi suivant les rencontres. L'envoi par mail ne sera pas pris en considération.

Poule A / plateau 2

2^{ème} forfait de l'équipe de Dissay (2).

Poule C / plateau 2

Feuille de résultats non saisie.

La Commission demande aux clubs de Thuré-Besse, Châtelleraut Portugais, Châtelleraut SO et Beaumont de lui communiquer les résultats du plateau pour le mercredi 13 octobre 2021.

Poule G / plateau 2

La Commission demande aux clubs de Vouneuil Béruges et Buxerolles de lui communiquer leur feuille de match (aucune inscription sur la feuille retournée au District).

Poule I / plateau 1

1^{er} forfait de l'équipe de Châtelleraut Portugais (2)

U7/U9

RAPPEL : La licence dûment validée est obligatoire pour participer aux plateaux.
Un contrôle sera effectué à compter du 14 octobre 2021. Il en va de la responsabilité du club.

Prochaine réunion : jeudi 14 octobre 2021 à 14h
Le Président, Philippe BARRITAU



COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Procès-verbal n° 2 Réunion du 06 octobre 2021

Président : M. OLIVIER Jean Louis
Présents : MM. DOUSSELIN Martial, DENIS Aurélien, RIVIERE Patrick, RIDEAU Jean-Louis, SECHET Pierre
Excusé : M. AUBINEAU Sébastien
Assiste : M. GUIN Maxence (administratif)

*Toutes les décisions publiées dans ce Procès-Verbal tiennent lieu de
NOTIFICATION OFFICIELLE aux CLUBS et aux ARBITRES.*

Examen de la situation conformément aux dispositions de l'article 48 du Statut de l'Arbitrage

Les clubs ne disposant pas du nombre d'arbitres requis à la date du 30 septembre 2021 seront passibles, faute de régulariser leur situation avant le 31/03/2021, des sanctions prévues aux articles 46 et 47 dudit statut.

Clubs évoluant au niveau national et régional → voir les procès-verbaux de la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage sur le site de la LFNA. L'étude de la première situation sera réalisée samedi 09 octobre 2021.

Départemental 1

CHÂTEAU-LARCHER	2 ^{ème} année
OZON	1 ^{ère} année
SMARVES-ITEUIL	1 ^{ère} année
LUSIGNAN	1 ^{ère} année

Départemental 2

BOIVRE	1 ^{ère} année
MONTAMISÉ	1 ^{ère} année
NORD VIENNE	1 ^{ère} année

Départemental 3

ASM	1 ^{ère} année
CENON S/VIENNE	1 ^{ère} année
CIVAUX	1 ^{ère} année
COUSSAY LES BOIS	1 ^{ère} année
POITIERS BAROC	1 ^{ère} année
MIREBEAU	1 ^{ère} année

Départemental 4

ADRIERS	1 ^{ère} année
BONNES	3 ^{ème} année
BONNEUIL-MATOURS	1 ^{ère} année
CEAUX LA ROCHE	3 ^{ème} année
CISSÉ	1 ^{ère} année
COUSSAY	1 ^{ère} année
LATILLÉ	2 ^{ème} année
L'ESPINASSE CHAUVIGNY	1 ^{ère} année
NALLIERS	2 ^{ème} année
ES POITIERS BEAULIEU	2 ^{ème} année
POITIERS PORTUGAIS	1 ^{ère} année
ST SAVIOL	1 ^{ère} année



ST CHRISTOPHE

2^{ème} année**Départemental 5**

AVAILLES LIMOUZINE

1^{ère} année

CHÂTELLERAULT C9

1^{ère} année

LES ROCHES LA VILLEDIEU

1^{ère} année

MONTS S/GUESNES

1^{ère} année

OUZILLY

2^{ème} année

SAMMARCOLLES

1^{ère} année

SAULGÉ

1^{ère} année

ST REMY S/CREUSE

1^{ère} année

USSEAU

1^{ère} année

VALLÉE DU SALLERON

1^{ère} année

VERNON

3^{ème} année

VOUZAILLES

1^{ère} année**SITUATION DES CLUBS EN ENTENTE**

L'article 39bis du paragraphe 4 – alinéa 3 des règlements généraux de la FFF prévoit : « La constitution d'une équipe senior en entente ne dispense pas chacun des clubs de ses obligations vis-à-vis du Statut de l'Arbitrage ».

La Commission prend acte de cet article et le met en application à partir de cette saison 2021-2022.

Départemental 4

ARCHIGNY

1^{ère} année

CHAMPIGNY LE ROCHEREAU

4^{ème} année

LE VIGEANT

1^{ère} année

LA PUYE LA BUSSIÈRE

1^{ère} année**Départemental 5**

COULOMBIERS

1^{ère} année

SAVIGNÉ

1^{ère} année

MOUTERRE SILLY

1^{ère} année**EXAMEN DES DOSSIERS ET COURRIERS TRANSMIS****ALCOBENDAS MONINO Pierick**

La Commission prend acte de la mise en sommeil du club de LA FERRIERE AIROUX.

En cas de forfait général d'un club ou de mise en non-activité totale, l'arbitre peut introduire une demande de licence d'indépendant ou en faveur d'un nouveau club dès le 1er jour de la saison qui suit la date du forfait ou de la mise en non-activité de son ancien club (art 32.2 du Statut de l'Arbitrage)

La Commission enregistre la demande de licence pour le club de CHÂTEAU LARCHER, dont le siège est situé à moins de 50kms du domicile de l'intéressé.

L'intéressé couvre donc le club de CHÂTEAU LARCHER dès cette saison 2021-2022.

BONNET Bastien

La Commission enregistre la demande de licence pour le club de CROUTELLE, dont le siège est situé à moins de 50kms du domicile de l'intéressé.

Considérant que l'intéressé était indépendant dans le District 79 lors de la saison 2020-2021 suite à la fusion de son ancien club, l'ES CHANTELOUP CHAPELLE.

Considérant donc qu'il est libre de s'engager où il le souhaite et qu'il couvrira immédiatement ce nouveau club.

Acte la couverture dès cette saison 2021-2022 du club de CROUTELLE.

**RIFFORT Damien**

La Commission prend acte de la mise en sommeil du club de LA CHAPELLE VIVIERS.

En cas de forfait général d'un club ou de mise en non-activité totale, l'arbitre peut introduire une demande de licence d'indépendant ou en faveur d'un nouveau club dès le 1er jour de la saison qui suit la date du forfait ou de la mise en non-activité de son ancien club (art 32.2 du Statut de l'Arbitrage)

La Commission enregistre la demande de licence pour le club de VERRIERES, dont le siège est situé à moins de 50kms de l'intéressé.

L'intéressé couvre donc le club de VERRIERES dès cette saison 2021-2022.

DAZAS Franck

La Commission prend acte du changement de résidence de plus de 50 km de M. DAZAS Franck. Le siège du nouveau club est situé à 50 km au moins de celui de l'ancien club et à 50 km au maximum de la nouvelle résidence de l'arbitre (distances calculées par FOOT 2000).

L'intéressé couvre donc le club de CERNAY ST GENEST dès cette saison 2021-2022 (article 33.c du Statut de l'Arbitrage)

THOMAS Sébastien

La Commission prend connaissance des courriels envoyés par l'intéressé et prend acte de sa démission du club de BUXEROLLES.

La commission enregistre la demande de licence pour le club de POITIERS CEP, sous réserve de validation du dossier médical de l'intéressé.

Considérant que les motifs énoncés ne remplissent pas les conditions de l'article 33.c, sa mutation ne peut pas lui être accordée, l'intéressé pourra couvrir son nouveau club qu'à partir de la saison 2023-2024.

SY Oumar

La Commission prend connaissance de son courriel visant à demander une année sabbatique.

La Commission de District d'Arbitrage ayant donné un avis favorable, la Commission du Statut de l'Arbitrage entérine sa demande.

BERNARD Valentin

La Commission prend connaissance de son courriel visant à demander une année sabbatique.

La Commission de District d'Arbitrage ayant donné un avis favorable, la Commission du Statut de l'Arbitrage entérine sa demande.

PONTHIEU Jérôme

La Commission prend connaissance de son courriel visant à demander une année sabbatique.

La Commission de District d'Arbitrage ayant donné un avis favorable, la Commission du Statut de l'Arbitrage entérine sa demande.

HONNO Jérôme

La Commission prend connaissance de son courriel visant à demander une année sabbatique.

La Commission de District d'Arbitrage ayant donné un avis favorable, la Commission du Statut de l'Arbitrage entérine sa demande.

CHAUSSE Émilien

La Commission prend acte de sa mutation vers le District des Deux-Sèvres.

Le club de OYRÉ-DANGÉ étant son club formateur, M. CHAUSSE Emilien le couvrira pendant deux ans sous réserve que l'intéressé poursuive l'arbitrage dans son nouveau District (art 35 du Statut de l'Arbitrage).



Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie (avec en-tête du club) ou courrier électronique (d'une adresse officielle du club), le droit d'examen étant de 81 euros.

Prochaine réunion sur convocation.

Le Président,

Jean-Louis OLIVIER



DOCUMENTS DIVERS

CONVOCATION STAGE U15 GARCONS

COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

saison 2021/2022

Stage Détection U15 Garçons



CONVOCATION OFFICIELLE

Dans le cadre du « Plan de Performance Fédéral » relayé par la FFF, la LFNA et le District, le Conseiller Technique PPF 86 et les membres de la Commission Technique 86 organisent un rassemblement réservé uniquement à des jeunes joueurs nés en 2007.

Déroulement processus de détection :

- **Mercredi 20 octobre :**
 - **match opposition contre la Sélection U15 des Deux-Sèvres**
- **Samedi 6 novembre :**
 - **tournoi Interdistricts (Sélection mixte 86/79)**

TRES IMPORTANT !!!

PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE

Pour ce rassemblement, chaque joueur devra se munir :

- de son équipement complet de footballeur
- d'une gourde
- de l'autorisation parentale ci-jointe

Rassemblement organisé en respect des mesures sanitaires en vigueur, à savoir :

- **PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE** pour TOUTES les PERSONNES MAJEURES
- **PORT du MASQUE OBLIGATOIRE** dans l'enceinte de la structure sportive
- **Gel Hydro alcoolique à disposition** pour chaque participant

L'encadrement du rassemblement sera assuré par :

- Anthony ALLOUIS, Conseiller Technique PPF LFNA
- des membres de la Commission Technique Départementale 86



MERCREDI 20 OCTOBRE 2021

Rendez-vous sur place à 14h30 précises

au complexe sportif de BENASSAY

(route de la Forêt – 86470)

(Terrain Honneur – coup d'envoi 15h30 – fin prévue vers 17h30)

Liste des 15 joueurs (3 clubs) convoqués pour ce stage :

CHÂTELLERAULT S.O.C : CHASSEPORT Kylian, DEBENEST Paul, LEGHRIB Aymen,
LANNEAU Siméon, VALLEE Clément
LIGUGE : BATON Lucas, GUERIN Esteban
STADE POITEVIN F.C : ZEBEU Enzo, VETAULT Luca, DESHOULIERE Matt,
HAMMADI Mathis, CHASSIN Célian, GRANSAGNE
Romain, BRANLARD Aloïs, LAFLEUR Kelvin

En cas d'absence, merci de prévenir IMPERATIVEMENT au numéro suivant : 06.44.28.33.94
(M. Anthony ALLOUIS, Conseiller Technique PPF 86)





COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE 86 – PPF

AUTORISATION PARENTALE

PARTIE A REMPLIR PAR LES PARENTS ou les TUTEURS LEGAUX :

Je soussigné(e) : Madame - Monsieur

demeurant à :

Tél :

E-mail :

agissant en qualité de : **MÈRE – PÈRE – TUTEUR LÉGAL**
(Rayer les mentions inutiles)

Autorise (Nom et Prénom du joueur) :

- **A PARTICIPER** pour la saison 2021-2022 à tous les stages, matches, tournées, tournois ou manifestations de football placés sous l'égide du District de la Vienne de Football.
- **J'AUTORISE** le médecin-responsable à pratiquer ou à donner en mon absence, tous les soins que son état de santé nécessite, y compris l'hospitalisation d'urgence, ou à faire pratiquer toute intervention qui s'avérerait indispensable.
- **JE CERTIFIE** que mon enfant ne présente aucune allergie ou problème médical, et qu'il n'est pas soumis à un régime nutritionnel particulier. **Si OUI, préciser :**
- **J'AUTORISE** également le District de la Vienne de Football à utiliser pour la promotion de l'opération, les photographies et les enregistrements audiovisuels pris à titre individuel.

Fait à :

Le :

Signature :

ATTENTION :

ce document ne doit pas être envoyé, mais remis au responsable le jour du stage.

DISTRICT de la VIENNE de FOOTBALL
1 rue François Prat – 86000 POITIERS – Tél : 05.49.61.17.35 –
Mail : DISTRICT@FOOT86.FFF.FR – Site Internet : <https://foot86.fff.fr/>


ACCESSIONS ET RÉTROGRADATIONS SAISON 2021-2022

Accessions et rétrogradations à la fin de la saison 2021 - 2022 Championnat Masculin

Vient de Régional 3		0	1	2	3	4	5	6	7	8
Départemental 1 (1x14) en 20/21 Pour (1x12) en 22/23	monte en Régional 3	-2	-2	-2	-2	-2	-2	-2	-2	-2
	vient de Régional 3	0	1	2	3	4	5	6	7	8
	descend en Départemental 2	-4	-4	-4	-5	-6	-7	-8	-9	-10
	vient de Départemental 2	4	3	2	2	2	2	2	2	2
Départemental 2 (2 x12) 24 équipes	monte en Départemental 1	-4	-3	-2	-2	-2	-2	-2	-2	-2
	vient de Départemental 1	4	4	4	5	6	7	8	9	10
	descend en Départemental 3	-6	-6	-6	-6	-7	-8	-9	-10	-11
	vient de Départemental 3	6	5	4	3	3	3	3	3	3
Départemental 3 (2 x 12 et 1 x 13) 37 équipes Pour (3 x12) 36 équipes en 22/23	monte en Départemental 2	-6	-5	-4	-3	-3	-3	-3	-3	-3
	vient de Départemental 2	6	6	6	6	7	8	9	10	11
	descend en Départemental 4	-9	-9	-9	-10 ^①	-11 ^②	-12	-13	-14	-15
	vient de Départemental 4	8	7	6	6	6	6	6	6	6
Départemental 4 (5 x12) 60 équipes	monte en Départemental 3	-8	-7	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6
	vient de Départemental 3	9	9	9	10	11	12	13	14	15
	descend en Départemental 5	-10	-10	-10	-11	-12	-13	-14	-15	-16
	vient de Départemental 5	9	8	7	7	7	7	7	7	7
Départemental 5 (6 x12) 72 équipes	monte en Départemental 4	-9	-8	-7	-7	-7	-7	-7	-7	-7
	vient de Départemental 4	10	10	10	11	12	13	14	15	16
	descend en Départemental 6	-6	-6	-7	-8	-9	-10	-11	-12	-13
	vient de Départemental 6	5	4	4	4	4	4	4	4	4
Départemental 6	monte en Départemental 5	-5	-4	-4	-4	-4	-4	-4	-4	-4
	vient de Départemental 5	6	6	7	8	9	10	11	12	13

① 3 descentes dans chaque poule + l'équipe classée 10ème de la poule A

② 3 descentes dans chaque poule + l'équipe classée 10ème de la poule A + la moins bonne équipe classée 10ème des poules A et B



Féminines

Accessions et rétrogradations À la fin de la saison 2021 – 2022 Championnat Féminin

Vient de Régional 2		0	1	2	3	4	5
Départemental 1 (1x12) en 21/22 Pour (1x10) en 22/23	Monte en Régional 2	-1	-1	-1	-1	-1	-1
	Vient de Régional 2	0	1	2	3	4	5
	Descend en Départemental 2	-2	-3	-4	-5	-6	-7
	Vient de Départemental 2	1	1	1	1	1	1
Départemental 2 (1x8) Pour (1x10) en 22/23	Monte en Départemental 1	-1	-1	-1	-1	-1	-1
	Vient de Départemental 1	2	3	4	5	6	7
	Descend en Départemental 3	-1	-1	-2	-3	-4	-5
	Vient de Départemental 3	2	1	1	1	1	1